

C'est un autre écran de fumée; c'est un autre homme de paille, disparu sans laisser de traces, quoique je remarque qu'il n'en a pas été question aujourd'hui, et pour des raisons bien évidentes. Au sein de ce comité, l'opposition n'a pas cessé de demander des renseignements. Ses membres ont cherché à donner à la population l'impression que nous leur cachions des renseignements. Je leur demande maintenant, comme le font tous les députés qui siègent du côté du gouvernement, quels renseignements leur ont été cachés qu'ils voulaient obtenir et qu'ils n'ont pas obtenus? Cette question a été maintes fois posée. Elle n'a pas reçu de réponse et je pense qu'elle n'en recevra pas.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, l'honorable représentant a posé une question et je serais heureux d'y répondre. Les renseignements qui nous ont été refusés sont ceux que nous aurions pu obtenir en interrogeant les membres du comité consultatif de la commission d'assurance-chômage.

M. Graffey: N'ai-je pas dit à l'honorable député d'Essex-Est qu'une bonne partie des membres de ce comité consultatif avaient démissionné? Les eût-on appelés à témoigner devant le comité, que l'invitation n'aurait pu atteindre que le patronat. J'estime que pareille façon de procéder eût été une grossière injustice. Ce que l'honorable député d'Essex-Est voulait, c'étaient les procès-verbaux. Les honorables vis-à-vis tenaient réellement aux procès-verbaux du comité consultatif de l'assurance-chômage, document secret. De plus, ils n'auraient rien trouvé là qui n'ait figuré dans le rapport déposé il y a un bon moment.

On a dressé un autre homme de paille, tendu un autre écran de fumée qui, cette fois, a vraiment pris feu. Savez-vous ce que c'était, monsieur le président? Je vais vous le dire. L'honorable député d'Essex-Est a tenté de créer l'impression que nous accablions vraiment ouvriers et patrons sous le poids de nos exigences. Quelle chose terrible à l'entendre. Pourquoi? Voici le pourquoi, monsieur le président.

Les députés siégeant en face ont dit autrefois, sous le régime libéral, quand les choses se gâtaient réellement du point de vue de la caisse d'assurance-chômage, qu'ils venaient à la rescousse en y transférant des montants considérables prélevés sur le revenu consolidé. La façon de procéder m'a semblé avoir du bon. J'ai donc fait une petite enquête de mon propre chef, et savez-vous ce que j'ai découvert? Savez-vous ce qu'étaient les montants considérables qu'on transférait ainsi? Le montant considérable versé dans une caisse atteignant parfois presque un milliard de dollars, s'élevait à \$1,800,000. Voilà comment on

venait au secours des travailleurs de notre pays. Il faut voir les choses telles qu'elles sont, sous leur véritable jour.

M. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, a comparu en comité. Les députés siégeant en face lui ont infligé exactement le même traitement qu'aux autres témoins: c'est-à-dire qu'ils ne lui ont posé aucune question. Ainsi un des fonctionnaires supérieurs du pays a été appelé devant un comité afin de nous aider à formuler des mesures législatives pour le plus grand bien des travailleurs de notre pays, et que s'est-il passé? Les députés siégeant en face ont fait une déclaration de nature politique après l'autre. On a dressé un épouvantail et fait monter la fumée. Et tout a pris feu. C'était le chaos. Et ils ont la témérité de nous dire que le président a laissé le débat se dérégler! Le député d'Essex-Est s'est montré astucieux, mais je dirai que la médaille a deux faces. J'espère qu'à ce moment, je dépeins l'autre.

Nos honorables amis ont parlé de pertes subies par la caisse d'assurance-chômage. Ils en ont parlé avant qu'elles soient et les ont calculées,—en dépit du témoignage d'un spécialiste comme M. Coyne, de la Banque du Canada,—sans tenir compte des intérêts que rapportaient les obligations. Il me semble que c'est là un autre côté de la médaille qu'ils auraient dû examiner.

Parce que M. Coyne est membre du comité des investissements, les députés siégeant en face ont dit qu'il y avait incompatibilité de fonctions. L'argument étant intéressant, j'essaierai de l'analyser froidement et avec toute l'objectivité possible. Ils ont dit au comité que ses fonctions au comité des investissements de la caisse d'assurance-chômage ne pouvait se concilier avec ses fonctions d'important conseiller du ministre des Finances. Permettez-moi de vous le signaler, monsieur le président, M. Coyne a répété à plusieurs reprises au comité qu'on ne pouvait considérer une caisse de ce genre en s'écartant des principes d'une saine gestion de la dette nationale.

Je n'étais toutefois pas étonné parce que ce n'est pas la première fois que les vis-à-vis tentent de séparer l'intérêt de la main-d'œuvre de l'intérêt national. Je me rappelle qu'un des honorables vis-à-vis a dit, au cours d'une séance de ce comité: "Nous avons entendu le mémoire de la Chambre de commerce, monsieur le président, demain nous entendrons un tout autre son, nous entendrons la thèse contraire." L'attitude prise ici est fautive. Les honorables vis-à-vis ont essayé, au comité, de montrer à la population qu'ils sont les champions de la classe ouvrière et que nous, par notre attitude en général et surtout par cette mesure, étions